

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

**386**

**DT3**

Projet de construction du parc éolien de la  
Haute-Chaudière dans la MRC du Granit

6211-24-092

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, président**  
**M. PIERRE ANDRÉ, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE  
DANS LA MRC DU GRANIT**

---

**CONSULTATION CIBLÉE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 4 février 2025 à 19 h  
Église évangélique Fontaine d'eau vive  
3162, rue La Fontaine, Lac-Mégantic

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 4 FÉVRIER 2025

**MOT DU PRÉSIDENT** ..... 1

### **PÉRIODE DE QUESTIONS ET D'ÉCHANGES**

M. ALEXANDRE RICHARD (téléphone) ..... 3

QUESTIONS DE LA COMMISSION ..... 25

M. ALEXANDRE RICHARD (téléphone) ..... 33

QUESTIONS DE LA COMMISSION ..... 49

### **RECTIFICATION**

HYDRO-QUÉBEC,

M. Paul Grégoire ..... 55

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE

CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Mme Anne-Sophie Campeau..... 58

MOT DE LA FIN ..... 59

### **FIN DE LA CONSULTATION CIBLÉE**

### **AJOURNEMENT**

---

**SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2025**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE**

**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, rebienvvenue à cette troisième séance de la consultation ciblée sur le *Projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit*.

10 Alors, avant tout, j'aimerais savoir s'il y a des mises à jour à faire. Peut-être, d'abord du côté de l'initiateur, Monsieur Dagenais, est-ce qu'il y a des mises à jour que vous avez à faire? Pas de complément non plus à apporter, O.K.

Alors donc, j'irai du côté du ministère de l'Environnement.

15

**Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

20 Bonjour, Anne-Sophie Campeau, ministère de l'Environnement. Je voulais juste ajouter la référence par rapport à l'étude sur laquelle le bridage se basait, dont on a discuté plus tôt. Donc, elle va vous être transmise. Puis le titre de l'article c'est *Mortalité chez les chauves-souris causée par les éoliennes : Revue des conséquences et des mesures d'atténuation*, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, et c'est Lemaître, J. et als qui ont écrit l'article.

**LE COMMISSAIRE :**

25

Et je comprends que ça traite aussi des oiseaux?

**Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

30

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

Parfait, merci.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, du côté d'Hydro-Québec, est-ce qu'il y a des mises à jour?

40 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Aucune, non merci.

**LE PRÉSIDENT :**

45 Merci. Du côté de la MRC?

**M. PATRICE GAGNÉ :**

50 Non, aucune.

**LE PRÉSIDENT :**

Non plus.

55 Alors donc, comme on le sait, le registre est toujours ouvert, on a quelqu'un qui est en ligne, et je pense que monsieur Alexandre Richard est en ligne, on va le rejoindre tout à l'heure.

Le temps que la technique s'assure que la connexion est bien faite, je vais rappeler les quelques règles de procédure que nous suivons toujours.

60 Nous allons continuer de permettre deux questions par intervention, et les gens pourront s'inscrire, ils pourront se réinscrire, en tout cas, jusqu'à une certaine heure qu'on va déterminer tout à l'heure en fonction du nombre de personnes qu'on aura.

65 Et vous vous adressez toujours à moi si vous voulez poser des questions et si mon collègue vous en pose, vous lui répondez.

70 Donc, si vous présentez une opinion, il est possible que nous échangions avec vous pour préciser un peu le propos que vous allez tenir.

Et on est tous d'accord qu'il n'y a pas de manifestations, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes qui soient tolérés.

75 Donc, une fois encore, si au cours d'échanges il y a des compléments que les personnes-ressources ou même l'initiateur, vous souhaitez apporter, n'hésitez pas, faites-le-nous savoir et nous allons vous laisser la parole pour le faire.

80 Donc, voilà les règles que je rappelle et donc, tout de suite, je vais essayer de rejoindre monsieur Alexandre Richard.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET D'ÉCHANGES**

85 **M. ALEXANDRE RICHARD**  
(par téléphone)

**LE PRÉSIDENT :**

90 Monsieur Alexandre Richard, bonsoir.

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

Bonsoir, est-ce que vous m'entendez très bien?

95 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, on vous entend très bien.

100

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

Excellent. Donc, bien, pour être clair, là, j'ai droit encore à deux questions, c'est ça?

105

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, vous avez droit à deux questions.

110

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

Excellent, puis je vais avoir l'opportunité, après ces deux questions, d'exprimer mon opinion?

**LE PRÉSIDENT :**

En vous inscrivant au registre.

115

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

Oui, bien, je l'ai déjà fait, mais tantôt, vous m'aviez dit que j'avais accès pour mon opinion, puis ça ne s'est pas passé. Vous m'avez « flushé ». Ce n'est pas grave.

120

**LE PRÉSIDENT :**

Ah oui, c'est vrai? Ah, bien, donc je vais essayer de corriger...

125

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

Oui, oui, mais ce n'est pas grave.

**LE PRÉSIDENT :**

130

Allez-y pour ces deux questions, s'il vous plaît.

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

135

Sinon, bien, je vais donner mon opinion puis je vais passer mes questions par la suite. C'est bon. Donc, je vais commencer avec ça, en fait. Par rapport, tantôt, on a posé des questions par rapport à l'étude qui a été faite pour les émissions de GES et, en fait, l'analyse du cycle de vie.

140

Je voulais juste valider avec vous que vous allez demander à l'initiateur de déposer l'étude, ainsi que les données et métadonnées qui ont été utilisées pour la création de l'étude. Ça, c'est la base de mes propos de tantôt, de mon questionnement.

145

Par la suite, je me posais des questions par rapport à... je vais donner mon avis par rapport à ça, puis par la suite, on pourra peut-être avancer sur ce sujet.

150

Hydro-Québec présente, en fait, comme principal... que l'initiateur utilise les propos d'Hydro-Québec pour justifier son projet. 75 % de l'énergie qui va être produite par le projet va être dédiée la décarbonation, on en a parlé tantôt. Ce n'était pas trop clair par rapport aux mesures de calcul de tout ça.

155

Hydro-Québec nous a représenté son Plan 2035, son plan d'action. Par contre, ma question, c'était par rapport à ce plan d'action là : est-ce que c'est possible de déposer la méthode qui a été utilisée pour le créer puis, aussi, les mesures de suivi, là? On a vu qu'il n'y avait pas vraiment de mesures de suivi, que l'énergie électrique, bien évidemment, elle est fongible, donc on n'a pas... on a de la difficulté à la suivre. Par contre, c'est très faisable d'affecter cette énergie-là à des fins particulières. Donc, présentement, ce n'est pas le cas, mais je sais que c'est possible de le faire.

160

Puis dans ce plan-là de décarbonation qui est présenté par Hydro-Québec, j'ai des questionnements. Il y a un 75 % qui est dédié à la décarbonation, bon. Si l'on se fie qu'Hydro-Québec va nous déposer la méthodologie puis qu'on va pouvoir la valider, que ce 75 % d'énergie là va pouvoir décarboner le Québec.

165

Pour le 25 % autre, qui est dédié à la croissance, on aimerait ça avoir aussi les impacts de cette croissance-là pour pouvoir les comparer avec le 75 % d'énergie utilisé pour la décarbonation, il y a un 25 % de croissance, que c'est important de savoir c'est quoi les impacts environnementaux et sociaux de cette croissance-là, puis de les comparer avec ceux de la décarbonation.

170

Parce que tout ça, c'est lié avec exactement le sujet de... le mandat de la commission, c'est d'évaluer les retombées économiques. Bien, les retombées économiques, ça l'inclut les retombées de l'énergie qui va être distribuée, produite et distribuée sur l'ensemble de son cycle de vie, c'est ça?

175

Donc, en gros, à partir du moment où on extrait les matériaux pour créer les éoliennes, ça, on va avoir toutes les réponses spécifiques pour ce projet-là qui va être déposé par l'initiateur, puis là, par la suite, on continue l'analyse du cycle de vie de l'énergie, bien, on a 25 % qui va être affecté pour la croissance, donc on a besoin de savoir ça va être quoi les impacts économiques, tant négatifs que positifs.

180

On est conscient que la croissance économique, ce n'est pas nécessairement tout le temps positif. Ça peut l'être, moi, je n'ai rien contre ça, mais il faut vraiment valider l'usage de l'énergie qui va être produite.

185

Donc, c'est un peu ça mon idée par rapport à ça. Je vais vous la présenter plus en profondeur dans un mémoire, mais si Hydro-Québec pouvait répondre par rapport à ça – peut-être qu'il n'a pas la réponse – mais là, depuis, je crois que depuis 2012, EDF a produit des éoliennes, c'est dans l'étude d'impact, vous pouvez regarder, dans l'étude d'impact, le Volume 1, EDF a produit des éoliennes depuis 2012.

190

Donc là, on peut faire un recul à partir de 2012, il y a eu toute cette énergie-là qui a été mise sur le marché, O.K., puis on pourrait faire un rétroactif en arrière, là, pour voir : O.K., ça a pris combien de matières, puis l'entretien aussi, c'est important. Donc, j'ai des questionnements par rapport à ça. J'ai hâte de voir l'analyse du cycle de vie, là. L'entretien au Québec, ce n'est peut-être pas pareil comme ailleurs.

195

Il y a beaucoup d'huile dans une éolienne. Comment que ça fonctionne? Il faut traiter toutes ces huiles-là, on les envoie dans des endroits spécialisés, mais il faut calculer les impacts, parce qu'il y a des impacts sur les déchets. Ce n'est pas juste des GES, là, vous comprenez?

200

Donc ça, ça fait tout partie du mandat de la commission, je crois, de vraiment éclairer l'ensemble des citoyens. Parce que, vous savez, ce projet-là, je suis quand même, je trouve ça un

petit peu plate d'être encore obligé de répéter encore ces propos-là devant vous, parce que c'est toujours multiplié par le nombre de projets qu'il y a en même temps.

205 Il y a plein de projets, toutes ces questions-là ont déjà été posées, puis on n'a jamais de réponse. Donc là, j'aimerais ça, pour celui-ci, cette partie, que vous vous penchiez sur ce point-là en particulier.

Est-ce que vous me permettez de...

210 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est entendu, on va y aller pas à pas. Je pense que l'initiateur s'est engagé à déposer l'analyse de cycle de vie.

215 Monsieur Dagenais, avez-vous accès aux données qui ont permis de produire cette analyse de cycle de vie, les métadonnées?

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

220 Pas à ma connaissance. Le fournisseur d'équipement rend publique l'analyse de cycle de vie, mais les données comme telles, elles ne sont pas publiques.

**LE PRÉSIDENT :**

225 Donc, vous pouvez avoir accès à cette analyse-là qui va être déposée, quand ça va être déposé, mais les métadonnées ne sont pas disponibles et on ne peut pas avoir accès à ça.

**LE COMMISSAIRE :**

230 Monsieur Grégoire, vous avez entendu les questions comme nous, je vous laisse la parole.

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

235 Bonjour, Monsieur le Commissaire. J'aimerais que vous m'adressiez les questions  
spécifiques, il y avait tellement de questions que je suis tout mélangé. C'est comme une grosse...

**LE PRÉSIDENT :**

240 Je pense qu'il veut d'abord comprendre comment est-ce que cette énergie-là qui va être  
produite va contribuer aux 75 % pour ce que vous avez défini dans le plan d'action, pour la  
décarbonation. Donc, il me semble que toute la question qu'il pose est à ce niveau-là.

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

245 Excellent. Je vais regarder mes notes.

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

250 Si vous me permettez?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur...

255 **M. ALEXANDRE RICHARD:**

C'est la méthodologie et non la volonté.

**LE COMMISSAIRE :**

260 Ah. Savez-vous comment, quelle méthodologie a été utilisée pour arriver à dire 75 % de  
décarbonation et 25 % de croissance?

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

265

Je n'ai pas les détails de la méthodologie. De par mon expérience chez Hydro-Québec et de par ce qui est public, aussi, on sait que la demande en électricité propre pour les efforts de décarbonation est très élevée.

270

Un exemple, c'est avant, c'était plus facile de connecter une petite puissance, disons 5 mégawatts, 6 mégawatts au réseau, maintenant, ça doit être soumis à Hydro-Québec qui doit regarder l'ensemble des demandes et choisir les projets qui sont les meilleurs pour à la fois la croissance et aussi pour la décarbonation.

275

Donc, c'est un comité, à l'intérieur d'Hydro-Québec, qui fait la sélection de toutes les demandes de raccordement qui sont plus grandes que 5 mégawatts.

**LE COMMISSAIRE :**

280

Je comprends, mais il y a moyen de vérifier comment on a déterminé la cible de 75 % qui circule, 75 % de décarbonation? J'imagine que...

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

285

Bien, en fait, c'est le plan...

**LE COMMISSAIRE :**

290

... que c'est produit des perspectives de croissance du Québec ou de croissance de demandes énergétiques?

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

295

Je peux répondre à la demande de cette façon, de façon sommaire. Si vous avez besoin de plus d'explications, on transmettra une réponse écrite.

**LE COMMISSAIRE :**

O.K.

300

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

J'ai présenté une diapositive qui montrait que la moitié de l'énergie provenait de carburant fossile.

305

**LE COMMISSAIRE :**

Oui.

310

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

Cette moitié-là doit être remplacée par de l'énergie électrique. Avec le calcul de demandes, ils se sont aperçus que ça représenterait 75 % de l'objectif qu'on s'est fixé, de remplir cette... de remplacer, pour faire la transition du carburant fossile, du point de vue énergétique, en mégawatts. C'est de cette façon que la cible de 75 % a été fixée de façon globale.

315

**LE COMMISSAIRE :**

O.K. Je comprends.

320

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

Si vous voulez, je peux remettre la diapositive?

325

**LE COMMISSAIRE :**

J'imagine que c'est celle où on avait les térawatts et les mégawatts? Est-ce que c'est celle-là ou c'est l'autre avec les trois sphères qui se...

330 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Des « pie charts » qu'on appelle les sphères. Je peux la représenter, si vous voulez.

335 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, mettez-la donc, deux secondes.

**LE PRÉSIDENT :**

340 Les 75 %, est-ce que c'est 75 % de l'énergie additionnelle qui va être produite?

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

C'est un ajout de puissance de l'énergie...

345

**LE COMMISSAIRE :**

C'est ça.

350 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

... de toute l'énergie pour remplacer le carburant fossile.

**LE PRÉSIDENT :**

355

Fossile de 50 %.

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

360

Donc, je dois partir – mon ordinateur a planté, donc désolé pour le délai.

**LE COMMISSAIRE :**

Non, ce n'est pas grave. Non, ça va.

365

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

O.K.

370

**LE COMMISSAIRE :**

Ça va aller. Mais j'ai vu dans le plan d'approvisionnement un diagramme qui montre comment on pense affecter l'énergie supplémentaire dont on a besoin.

375

Il y a quand même presque un tiers, je dirais 33 %, qui est pour des secteurs assez variés, comme les bases, pas les bases de données, les – comment on appelle ça? – les centres de données, les serres et autres usages qui sont de nouveaux usages, essentiellement, plus que de l'électricité de décarbonation, sauf que des serres, et encore... il y a aussi, et j'imagine que ça a été pris en compte dans le calcul, il y a aussi le fait que le nombre de véhicules augmente toujours?

380

Si le nombre de véhicules était stable et le nombre de véhicules à gaz baissait, on dirait, bon, bien, la décarbonation semble aller pour le transport, mais le nombre de véhicules continue d'augmenter, mais semble s'ajouter – il faudrait regarder les chiffres, mais dans ma perspective, et vous me corrigerez si j'ai tort, quelqu'un, et si vous avez les valeurs, mais les voitures électriques viennent comme s'ajouter plutôt que contribuer à la décarbonation, sauf peut-être par substitution, on se retrouve à faire une augmentation du nombre de véhicules sur la route.

385

Donc, il y a un paquet d'éléments qui font que je comprends que plusieurs personnes ramènent l'hypothèse ou le questionnement sur le 75 %. Et soit que je me dis, il y a sûrement eu une évaluation plus grande qu'une position politique pour justifier cette croissance de demande.

390

M'avez-vous suivi?

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

395

Oui, je vous ai suivi, c'était très clair. Je ne peux pas présenter pour le moment, il y a comme un blocage pour me rejoindre à la séance. Désolé. Donc, je vais quand même vous expliquer.

400

Effectivement, c'est dur de savoir combien d'autos ont été remplacées, c'est-à-dire des véhicules électriques qui remplacent un véhicule. Mais on sait, en regardant dans le parc automobile, qu'il y a plusieurs autos électriques maintenant qui sont disponibles, comparer à ce qui existait il y a quelques années et la tendance devrait se maintenir.

405

Donc, on voit que le remplacement des véhicules à essence par des véhicules électriques peut être effectué. Et c'est la même chose pour des usines, des bâtiments qui décident de remplacer le chauffage avec du carburant par du chauffage électrique.

410

Donc, c'est très dur de dire, de présenter au public qu'est-ce qui s'est fait, mais dans les faits, les demandes de branchement électrique des bâtiments industriels tombent dans ce fameux comité-là qui doit gérer la demande. Et c'est vraiment une gestion de la demande qui est faite, et on met les efforts pour s'assurer qu'il y ait 75 % de décarbonation et environ 25 % vers la croissance qui est nécessaire pour accommoder la croissance de la population.

**LE PRÉSIDENT :**

415

Je pense que la réponse est quand même assez claire. Si vous avez des informations complémentaires ou si vos collègues qui travaillent sur ce dossier ont quelque chose à compléter comme documentation pour permettre de mieux argumenter cela, bien, n'hésitez pas à nous l'envoyer. Mais c'est assez clair, la réponse que vous avez donnée.

420

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

Oui. Les compléments seront transmis dans les... on a 48 heures?

425

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, 48, oui.

**LE COMMISSAIRE :**

430 Oui, 48 heures.

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

435 Donc, demain matin, étant donné qu'il est très tard, demain matin je vais adresser les courriels avec les questions spécifiques et vous aurez les réponses en temps et lieu.

**LE COMMISSAIRE :**

440 Excellent. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

445 **LE COMMISSAIRE :**

Peut-être, au ministère, vous avez peut-être des choses à dire sur les cibles de décarbonisation, Madame Campeau?

450 **Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

Anne-Sophie Campeau, ministère de l'Environnement. Non, mis à part, on en a discuté, en fait, le *Plan pour une économie verte*, donc il n'y a rien de nouveau à apporter.

455 **LE COMMISSAIRE :**

460 Parfait. Et dans sa présentation, monsieur Richard souligne qu'il est faisable d'affecter un volume d'énergie à une position particulière, genre la décarbonation ou la croissance, est-ce que c'est faisable vraiment de le faire, selon vous? Il y a moyen de dire, ce parc-là va être consacré à 100 % à la décarbonation?

**Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

Je ne crois pas que l'on a l'expertise pour répondre...

465

**LE COMMISSAIRE :**

Hydro-Québec?

470

**Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

Ah, Hydro-Québec?

**LE COMMISSAIRE :**

475

Ah oui. Non, excusez, j'ai oublié de dire que je retournais vers Hydro-Québec. Excusez-moi, Madame Campeau, je vous ai fait peur, là. Je ne voulais vraiment pas vous faire peur. Je ne voulais pas vous apeurer.

480

**Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

C'est correct.

**LE COMMISSAIRE :**

485

Monsieur Grégoire?

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

490

J'apprécie l'aide de ma collègue. Effectivement, on ne peut pas... je l'ai expliqué ce matin, mais je vais répéter. C'est un peu comme l'eau du lac Mégantic qui tombe dans le réseau d'aqueduc de Mégantic, on ne peut pas dire que telle eau s'en va directement à telle résidence. C'est la même chose pour les électrons.

495 Cependant, on sait que lorsqu'on reçoit une demande de 6 mégawatts de branchement, et pour de la décarbonation, il y a 6 mégawatts qui vont aller là. On peut supposer, de façon simple, que si un parc ici rajoute 120 mégawatts, c'est un peu comme dire, il y a 5 mégawatts du parc Haute-Chaudière qui va aller sur ce projet-là. Mais on ne peut pas le faire de façon plus large...

500 **LE COMMISSAIRE :**

C'est une hypothèse, oui.

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

505

... parce qu'il y aurait eu trop d'erreurs. On peut simplement faire un bilan puis dire qu'on a rajouté tant d'énergie verte, tant de puissance et qu'en bout de ligne, on a pu réussir à avoir tant de décarbonisation réalisée.

510 **LE COMMISSAIRE :**

C'est un peu une proportionnalité. On regarde vers quoi ça s'affecte, puis on regarde combien on produit de nouveau puis on dit, ça affecte à peu près de cette façon-là dans un et l'autre.

515 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

C'est ça. Mais on des équipes de prévision éolienne, de prévision de demande d'énergie, de puissance, qui font des études puis qui anticipent les demandes, la croissance de la demande, plusieurs années à l'avance. Et il y a quelques années, ils ont fait des études pour savoir, comment ça va augmenter la demande électrique pour l'ajout des fils électriques.

520

Donc, ces études-là ont été faites et suite à ça, ils ont pu présenter un plan de croissance, le plan d'approvisionnement qui a été déposé, entre autres pour ce projet-là, vers 2019. J'ai les dates précises ici, c'est important. Ça a été déposé à la Régie de l'énergie. Et puis là on a dit, à Hydro-Québec : on désire faire ceci avec l'énergie pour aider la décarbonation, entre autres.

525

Et il y a eu après ça, la Régie fait des demandes de consultation auprès d'organismes et le public pour savoir qu'est-ce qu'on pense du plan de l'énergie, au Québec, les Québécois.

530 Suite à ça, la Régie donne son accord pour le plan et le gouvernement du Québec décide de la pertinence ou non et émet un décret. Dans ce cas-ci, il a fait un décret pour deux appels d'offres en 2021, pour rencontrer la croissance de la demande. On avait besoin de puissance et d'énergie pour le 1er décembre 2026.

535 C'est pour ça qu'il y a eu deux appels d'offres : un spécifique à la puissance et un spécifique à l'énergie.

540 Donc, pour ces demandes-là qui ont été faites, pour le décret, le gouvernement du Québec a une période de consultation de 45 jours, si je me rappelle bien, pendant lesquels la population peut placer toutes sortes de demandes, de questionnements par rapport à ce décret-là pour obtenir de l'énergie verte et de la puissance verte.

545 Suite à ça, Hydro-Québec émet un projet d'appel d'offres pour suivre les recommandations du décret. La demande qui est faite est déposée à la Régie. La Régie dit : on veut voir l'appel d'offres. On présente l'appel d'offres et le gouvernement...

**LE PRÉSIDENT :**

550 Excusez-moi, je ne voudrais pas vous déconcentrer, mais il semble que votre micro n'est pas activé.

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

Ah, bien là, c'est normal, je l'ai éteint avec l'ordinateur.

555 **LE PRÉSIDENT :**

Toutes mes excuses. Toutes mes excuses.

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

560 Je vais le rebrancher.

**LE PRÉSIDENT :**

565 Oui, s'il vous plaît. Merci. C'est bon.

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

570 Je n'ai pas besoin de tout répéter?

**LE PRÉSIDENT :**

Non, non, c'est bon.

575 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

O.K., tant mieux. Donc, j'étais rendu à : le projet d'appel d'offres a été déposé à la Régie. Encore là, il y a eu des périodes de consultations, il y a eu la grille de sélection des parcs éoliens qui a été déposée, et suite à ça, on a pu émettre, en décembre 2021, un appel d'offres pour avoir des propositions de parcs... bien, en fait, il y en avait deux, deux appels d'offres, comme j'ai dit, il y avait 300 mégawatts en éoliens à 100 % et il y avait aussi un autre appel d'offres de 480 mégawatts en puissance.

585 Donc, suite à ça, il y a eu des soumissions qui ont été reçues et c'est l'énergie éolienne qui est ressortie gagnante pour six des sept contrats qui ont été octroyés; le septième, ça a été la grande puissance d'Hydro-Québec dans des barrages hydroélectriques.

**LE COMMISSAIRE :**

590 Parfait. On voit bien la démarche d'intégration jusqu'à l'appel d'offres.

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

595 De transparence et de partage pour qu'on puisse avoir des suggestions, des opinions pour peaufiner notre processus et cette démarche-là, elle est prouvée depuis plusieurs années et nous permet d'aller dans la bonne direction tous ensemble, comme Québécois.

**LE COMMISSAIRE :**

Parfait. Donc, pour moi, ça va. Monsieur le Président?

600

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Bien, en fait, j'aimerais aller d'abord avec monsieur Richard. Monsieur Richard, je vais réparer l'injustice, je veux réparer une injustice qu'on vous a faite. Allez-y avec votre commentaire.

605

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

C'est bon. Mais en gros, là, encore une fois, Hydro-Québec n'a pas répondu à ma question, c'est toujours la même histoire, mais écoutez, on prend la réponse qui a été donnée.

610

Quand je parle de méthodologie, c'est vraiment, il faut qu'il dépose, s'il affirme... la base de ce projet-là, le projet éolien qui est présenté, là, vraiment s'appuie sur le fondement d'Hydro-Québec qui va affecter 25 % en croissance, 75 % à la décarbonation. Écoutez, si on ne veut pas... si on veut avoir une acceptabilité sociale, avant d'avoir ça, il faut avoir les données et la méthodologie qui prouvent ce qu'Hydro-Québec nous propose pour que les populations...

615

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Richard?

620

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

Oui?

625

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Richard, mais je pense qu'il a donné une explication courte et on a convenu que les documents qui viennent en support à tout ce qui est relié à la méthodologie peuvent être déposés. Et donc, ça va être consultable par vous, oui.

630

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

Parfait. On va pouvoir savoir ce qui se passe en termes d'impacts environnementaux et sociaux pour le 25 % de croissance et le 75 % de décarbonation, c'est merveilleux.

635

Je vais passer à un deuxième questionnaire, je vais donner mon commentaire en même temps, je ne veux pas prendre tout le temps.

**LE COMMISSAIRE :**

640

Monsieur Richard, juste avant...

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

645

Oui?

**LE COMMISSAIRE :**

650

Je doute que vous ayez quelque information que ce soit sur, à quoi va servir le 25 % pour la croissance du développement. Ça demanderait d'aller vers de l'évaluation stratégique pour déterminer globalement quel genre de croissance on veut avoir, ce qui va un peu en dehors de la réflexion qu'on est capables de mener dans le temps qui est là.

655

Je pense que pour la décarbonation, on peut toujours faire cet effort, et je le trouve particulièrement intéressant de voir les réponses que nous aurons, mais justifier le 25 pour les impacts socioéconomiques que ce 25 % pourrait avoir dans les investissements qui pourraient convenir, on serait dans de la, pour l'instant, dans de la haute voltige spéculative, là.

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

660

Bien c'est exactement ce qu'Hydro-Québec fait, de la haute voltige spéculative, avec ces projets-là. C'est le fondement... tout est spéculatif.

**LE COMMISSAIRE :**

665

On verra dans...

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

670

La demande est créée. Ça, c'est mon opinion, là. Non, mais c'est mon opinion, je veux dire, c'est mes propos, là.

**LE COMMISSAIRE :**

675

On verra la réponse d'Hydro-Québec si...

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

680

Je comprends. Je comprends, mais l'idée c'est que l'initiateur se fonde sur ce point d'ancrage là qui, à mon avis, ressemble à de l'écoblanchiment tant que le contraire n'a pas été prouvé.

**LE COMMISSAIRE :**

685

C'est votre opinion.

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

690

Je ne peux pas croire que si on ne compare pas la croissance avec la décarbonation, peut-être que ça s'annule par effet rebond. On n'a aucune décarbonation si on a une croissance qui est supérieure à la décarbonation. On ne le sait pas.

695

Puis présentement, la mise à jour, je ne sais pas quand ils ont fait leur... quand les gens qui créent ces études-là ont fait leur étude ou ont pris leur décision, comme Hydro-Québec a créé son plan, mais là, tout change, là.

Juste pour donner un exemple, là, dans le secteur de l'étude, O.K., il y a trois opérations qui se cumulent, que vous devriez prendre en compte. C'était dans l'étude, je crois, de ce projet-là,

700

c'est les impacts qui sont présents sur le territoire. Comme par exemple, on a lu dans l'étude d'impact qu'il y avait une ligne à haute tension qui exportait une partie de l'énergie tangible, entre autres qui va être produite par ce parc-là, fort probablement une partie, on ne sait pas, une petite quantité, une grosse quantité, peu importe.

705

Là, le contexte socioéconomique est présentement en changement. Donc, ça prend des mises à jour constantes, là, à la population pour prendre des décisions qui sont éclairées. Là, on se base sur des prémisses un peu du passé, là. Il faut s'ajuster, c'est pour ça que...

**LE COMMISSAIRE :**

710

On se comprend. On comprend votre message.

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

715

Bien, c'est mon avis que... c'est des données de base qu'on a besoin puis que vous, vous avez besoin. Si vous n'avez pas assez de temps, là, vous avez les pouvoirs d'engager une multitude d'experts indépendants pour faire ça. Si ça prend une thèse...

**LE PRÉSIDENT :**

720

Merci. Merci, Monsieur Richard, on...

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

725

J'ai entendu ça en... oui?

**LE PRÉSIDENT :**

730

On comprend votre point. On le comprend. On l'a saisi et on va attendre qu'Hydro-Québec dépose le document qu'il a promis pour pouvoir se prononcer dessus.

Donc, vous avez votre dernière question à poser?

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

735 C'est parfait. Je vais donner un peu mon avis en même temps puis on suivra là-dessus, là, on n'aura pas assez de temps, mais bon.

740 Par rapport à ma deuxième question – donnez-moi une petite seconde, là. Je vais essayer de rester dans le sujet de la consultation ciblée. On avait, c'est ça, en fait, le consentement préalable de la population locale puis l'alignement du projet avec les différentes stratégies pour la lutte aux changements climatiques.

745 Bon. Ça, tout ça, ça fait partie des retombées économiques globales, O.K.? Puis là, moi, ce que je pense, là, c'est qu'on va juste trop vite, O.K.? On a besoin d'une évaluation globale, O.K., pour calculer tous les impacts cumulatifs.

750 Dans l'étude d'impact, j'ai vu qu'il n'y avait pas tous les impacts cumulatifs, entre autres des lignes d'exportation d'énergie qui impactent le territoire forestier, parce qu'il paraît que dans ce coin-là, il y a de l'acériculture, O.K.? Chaque fois qu'on crée une quantité, aussi infime soit-elle de GES, qui est à dire l'inverse de nos objectifs, les GES supplémentaires, ça fait en sorte que le climat se réchauffe puis on risque de perdre nos érables.

755 En plus de ça, dans ce même secteur-là, bien, il y a une pression qui est faite sur les écosystèmes parce qu'il y a une entreprise qui coupe des arbres alors qu'elle pourrait changer ses activités, par exemple. Puis là, le projet, ce qu'il propose, c'est d'élargir des chemins, déboiser pour ajouter des éoliennes, alors qu'il serait tout à fait possible de faire l'inverse puis de ralentir la coupe d'arbres.

760 Je ne comprends pas qu'est-ce qui se passe. On dirait qu'on va complètement à l'envers dans la production supplémentaire d'énergie, alors que le Québec regorge d'hydroélectricité. On en a en masse pour subvenir à nos besoins. Le Québec consomme quatre fois la moyenne mondiale d'énergie par habitant. C'est quelque chose, là. Puis dans tout ce pactole d'énergie là, là, ce qu'on nous propose avec Hydro-Québec puis l'initiateur, ça se trouve à être une substitution du pétrole vers l'électricité. Ce n'est pas mieux.

765 Si on fait ça, là, nos voisins, ils ne voudront pas nous suivre, là. Ils n'auront pas les ressources  
pour faire ça. On n'aura pas non plus les ressources pour leur fournir. Ils vont vouloir faire la même  
chose que nous, consommer avec du pétrole. Ça ne fait aucun sens. Il faut montrer l'exemple puis  
réduire à la source. On a assez d'énergie puis il faut commencer à envisager, je crois sincèrement,  
770 entre autres pour ce projet-là et bien d'autres, de... les chemins forestiers, il ne faut pas s'en servir  
comme dans l'ancien temps pour coloniser le territoire.

**LE PRÉSIDENT :**

En terminant, Monsieur Richard?

775

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

En terminant, bien, j'aimerais ça que vous envisagiez sincèrement de prendre une pause  
pour ce projet-là, d'engager les experts nécessaires pour avoir les données de base. Prendre vos  
780 pouvoirs discrétionnaires pour engager les personnes-ressources impartiales, pour pouvoir avoir  
les données, toutes les métadonnées puis analyser ça de façon impartiale, puis aussi, ce que je  
vais suggérer, probablement dans un mémoire, c'est vraiment de faire un état des lieux global puis  
une consultation publique élargie sur l'ensemble des projets éoliens.

785 Parce que là, ce qui se passe, c'est que...

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

790

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

... tous les projets se cumulent puis on s'en va dans beaucoup de directions qui semblent  
dictées par Dieu.

795

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Richard, merci beaucoup.

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

800

Ou une autre entité, là, je ne sais pas.

**LE PRÉSIDENT :**

805

On comprend votre point et la commission lira avec beaucoup d'attention le mémoire que vous promettez envoyer. Alors, merci. Merci pour votre intervention et je vous souhaite une belle soirée.

810

---

**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

**LE PRÉSIDENT :**

815

Dans cinq minutes à peu près, je pense que le registre sera fermé. S'il n'y a pas d'autres personnes qui se sont inscrites en temps, pendant ce temps, nous, on va... je voudrais vérifier quelques informations avec vous pour être sûr que j'avais bien saisi ou ça va être un rappel que vous allez nous faire, c'est le montant total qui serait versé annuellement aux propriétaires privés.

820

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

Oui. Donc, comme je l'ai expliqué plus tôt, c'est un calcul selon le plus haut total entre trois calculs différents. On parle du propriétaire privé qui accueille les éoliennes?

825

**LE COMMISSAIRE :**

On parlait de la somme des propriétaires, ceux qui ont les collecteurs...

**LE PRÉSIDENT :**

830

Oui, tout le réseau collecteur, oui.

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

835 O.K., donc on parle d'environ 1,1 M\$ par année indexé annuellement pour l'ensemble des propriétaires.

**LE COMMISSAIRE :**

840 O.K., l'ensemble des propriétaires et ça, ça inclut Domtar, là.

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

Exactement.

845

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

850

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous référez souvent au *Cadre de référence relatif à l'aménagement du parc éolien en milieux agricole et forestier*.

855

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

860

C'est quoi, les grandes lignes de ce cadre-là? Est-ce que vous pouvez nous...

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

865

Oui, certainement. C'est un modèle de contrat qui est proposé, voire suggéré, là, puis qui vient prendre en compte les préoccupations possibles des propriétaires fonciers, puis qui vient

encadrer toute la démarche puis les compensations associées aux activités pendant la construction et pendant la phase d'opération.

870           Donc, c'est un document qui est public puis qui a été entendu avec Hydro-Québec et l'UPA il y a quelques années, qui est remis à jour de manière ponctuelle.

875           Donc, notamment, là, la compensation en format dollars par mégawatt installé, c'est une compensation qui est indiquée au cadre de référence. Les montants comme tels sont moins élevés que ce que le marché paie, j'oserais avancer, mais la structure des compensations, elle, est respectée.

**LE PRÉSIDENT :**

880           Et le versement pour les propriétaires privés dont on est en train de parler, est-ce que c'est au moment de la construction que vous allez faire les premiers versements ou quand est-ce que vous les faites?

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

885           Il y a différents types de compensations qui sont étayés. Au moment où on se parle, dans le fond, les ententes sont plutôt des ententes d'options puis une fois que la... avant que la construction commence, les options sont exercées. Donc, il y a une rémunération pendant la phase d'options des ententes aux propriétaires, puis c'est un montant par année équivalent à la superficie, proportionnel à la superficie du terrain qui est loué.

890           Puis, ensuite de ça, bien, quand la construction commence, il y a des montants en... j'ai juste l'anglicisme, mais des montants ponctuels pour des activités réalisées. Comme par exemple, la valeur du fond de terre impacté, bien, au début du projet, elle est payée une fois. C'est évalué par un évaluateur foncier puis, ensuite de ça, elle est remboursée, mais ça ne soustrait pas cette valeur-là du paiement annuel d'opération qui est prévu selon les infrastructures installées dans le projet.

**LE COMMISSAIRE :**

900 Et les redevances aux municipalités par mégawatt, ça débute au fur et à mesure qu'une éolienne est terminée ou au début de la production?

**M. JÉRÔME DAGENAIS :**

905 Au début de la production.

**LE COMMISSAIRE :**

910 Au début de la production, donc 1er janvier 2027, mettons, après la phase de tests?

**M. JÉRÔME DAGENAIS :**

915 La phase de tests, c'est avant le 1er décembre 2026. Donc, la phase de tests, c'est avant la mise en service; la mise en service, c'est vraiment le début de la phase d'opération.

**LE COMMISSAIRE :**

Parfait. Donc, ça veut dire la première semaine de décembre.

920 **M. JÉRÔME DAGENAIS :**

Exactement.

**LE COMMISSAIRE :**

925 Parfait. Et on a bien compris aussi que dans le modèle que vous aviez annoncé, c'était du 6 mégawatts, Vestas, et que vous avez modifié à 6,2 mégawatts. On ne s'est pas trompé, on a vu passer ça? Parfait.

930 Je vais aller du côté d'Hydro-Québec. Dans le contrat, il y avait une clause particulière qui soulignait qu'il ne devait pas dépasser 120 mégawatts, maximum de 120 mégawatts. Le 124 mégawatts, cause-t-il problème? Ou ça doit faire l'objet d'une modification de contrat ou ça rend presque caduc le contrat? Je vais loin, là.

935 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Le contrat est basé sur des contrats qui ont été émis depuis 2003 dans le domaine éolien de grande puissance. C'est un contrat, donc, qui est bien peaufiné. C'est sûr qu'on peut toujours l'améliorer.

940

Dans ce cas-ci, le contrat permet d'installer plus de puissance en autant que cette puissance-là soit bridée électroniquement pour ne pas dépasser la puissance contractuelle qui est en fait la puissance au point d'interconnexion avec le réseau. Pour la stabilité et la sécurité du réseau, on est obligé de mettre ce bridage électronique là. Donc...

945

**LE COMMISSAIRE :**

O.K., donc le maximum de 120 mégawatts qui est indiqué là, c'est un 120 mégawatts au contact.

950

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

Non, au contrat.

955

**LE COMMISSAIRE :**

Qui est au contrat, se retrouverait... c'est l'équivalent de la production que ce 120 mégawatts-là pourrait donner au poste de contrôle.

960

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

Exactement. Au point de raccordement qu'on appelle.

**LE COMMISSAIRE :**

965

Au point de raccordement. Parfait, oui, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

970

Mais peut-être, comme on est encore sur le contrat, bien, dans ce contrat, on parle de compensation pour servitude de vent.

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

975

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

980

Oui. Ou on ira plutôt du côté de l'initiateur, oui.

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

985

Exactement. La servitude de vent, en fait, c'est les contrats avec les propriétaires privés, donc ce n'est pas avec Hydro-Québec.

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, c'est de votre côté?

990

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

995

Pouvez-vous nous expliquer un peu, servitude de vent, comment ça se traduit?

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

1000 Bien, en fait, c'est un droit qui est acquis pour que, dans le fond, la ressource venteuse, c'est l'actif qu'on va chercher. En louant, on installe notre éolienne, on a besoin du vent pour que l'installation prenne son sens. Donc la... voyons, pouvez-vous me rappeler le mot, pardon? La servitude de vent – merci –, c'est, dans le fond, s'assurer que la ressource venteuse pour la durée du contrat puis de l'installation ne sera pas impactée par le propriétaire qui nous donne ce droit-là.

1005

**LE COMMISSAIRE :**

Mais ça ne correspond pas à une superficie autour des éoliennes. C'est quelque chose qui est...

1010

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

1015 Non, pas nécessairement, mais ça peut être réglé en quittance quand les propriétés concernées, disons pour le réseau collecteur, sont très, très loin du projet puis qu'elles n'auront pas d'incidence sur la qualité de la ressource venteuse, bien, ça peut être réglé en quittance, là, ce n'est pas une obligation.

**LE PRÉSIDENT :**

1020 Mais je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. C'est quoi le critère pour déterminer la compensation à donner dans ce cas-là, concernant la servitude de vent?

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

1025 Bien, typiquement, c'est relatif à la taille du terrain privé par rapport à l'ensemble de la propriété privée sur le projet. Donc, pour un plus petit terrain, par rapport au grand terrain utilisé, il y aurait une compensation associée à la servitude de vent, qui est un paiement collectif, qu'on appelle, équivalent à 0,5 % du revenu brut du projet, qui est redistribué comme ça à tous les teneurs de servitude de vent.

1030

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, si je suis un teneur de servitude de vent et j'ai beaucoup de terrains, ça veut dire que la compensation sera...

1035

**M. JÉRÔME DAGENAIS :**

Le terrain participant au projet, oui.

1040

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

1045

Monsieur le Président?

**LE COMMISSAIRE :**

1050

Oui, où suis-je?

**Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

Pardon. Anne-Sophie, ministère de l'Environnement.

1055

**LE COMMISSAIRE :**

Ah, oui.

1060

**Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

En fait, je voulais juste rectifier, par rapport à l'article de tout à l'heure, c'est seulement sur les chauves-souris et les chiroptères, donc pour les oiseaux on avait d'autres renseignements, donc on va s'informer avec la Faune puis vous revenir avec l'article correspondant pour les oiseaux.

1065 **LE COMMISSAIRE :**

Parfait, merci pour l'éclaircissement.

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, comme je l'ai annoncé tantôt, donc je déclare fermé, le registre, puisqu'il n'y a plus d'autre personne en dehors d'une seule inscription qu'on vient d'avoir.

Donc, le registre est fermé, on ne prend plus de personne inscrite.

1075

**LE COMMISSAIRE :**

Ça va pour l'instant.

1080 **LE PRÉSIDENT :**

Alors donc, je prendrai alors la dernière personne qui s'est inscrite. Ah, O.K., Monsieur Richard.

1085

---

**M. ALEXANDRE RICHARD**  
**(par téléphone)**

1090 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Richard, bonsoir à nouveau.

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

1095

Rebonsoir. Bon, je vais tenter de poser une question, donnez-moi deux petites secondes.

**LE COMMISSAIRE :**

1100

Allez-y, je vous en prie.

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

1105

Je pense qu'on en a parlé tantôt par rapport à l'effort de recherche qui a été fait, parce que je tente de voir si ça peut se raccorder avec les impacts économiques, mais je crois que oui.

1110

Par rapport à la détermination des espèces qui sont présentes dans l'étude d'impact, je crois qu'il y a eu un effort de recherche, là. Tantôt, on a entendu parler qu'il y a des ornithologues qui ont été engagés pour les oiseaux puis tout ça. J'aimerais ça savoir, dans l'étude d'impact, j'ai vu qu'il y avait comme une appréciation de l'importance qui était différenciée... une appréciation différenciée de l'importance qui est accordée à certaines espèces plutôt qu'à d'autres. Comme par exemple, les espèces menacées étaient considérées comme plus importantes pour les enjeux qu'une espèce qui est non menacée.

1115

Ma question c'est : dans toute cette chaîne trophique là, est-ce que l'initiateur a fait l'inventaire, par exemple, de toutes les espèces qui sont présentes, tant végétales ou autres, là?

1120

En fait, vu que c'est une chaîne trophique, si, par exemple, les insectes sont moins présents une année puis que les chauves-souris s'en nourrissent, par exemple, puis qu'en même temps il y a des éoliennes qui fonctionnent, bien, peut-être qu'il y a des interrelations avec ça, puis comment l'initiateur fait pour évaluer, par la chaîne trophique plus basse, entre autres pour certaines espèces en péril, mais pas que, j'essaie de comprendre comment l'initiateur fait pour évaluer qu'une espèce est plus importante qu'une autre.

1125

Moi, pour ma part, dans ma tête, tout était égal, toutes les espèces étaient égales, mais comment, comment l'initiateur a fait pour établir ça? C'est quoi, la méthode?

**LE PRÉSIDENT :**

1130

C'est compris. Monsieur Dagenais?

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

1135 Oui. Donc, les études réalisées pour l'évaluation environnementale du projet sont conformes à la directive du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Donc, c'est les études qui sont requises et demandées pour l'évaluation du projet éolien qui ont été conduites.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Comment avez-vous fait l'évaluation?

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

1145 Bien, en fait, on reçoit une directive du ministère puis, ensuite de ça, on conduit les études qui nous sont demandées, on fait des rapports, on les inclut dans l'étude d'impact.

1150 Au niveau de comment les études se sont faites? Bien, il y a des équipes qui ont été déployées sur le terrain, des équipes d'experts, pour conduire ces études-là puis rapporter les données évaluées et observées sur le terrain.

Je ne sais pas, Michael, si tu as un complément?

1155 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça.

**M. MICHAEL ROBERGE :**

1160 Oui, bien, je pourrais peut-être compléter. Au niveau de l'évaluation d'impact, généralement les espèces en situation précaire vont avoir une valeur forte. Donc, si on regarde la méthodologie dans l'évaluation des impacts, on va voir une différence et la plupart des cas, on va arriver avec des mesures de... dans le fond, l'évaluation de l'impact va être moyen, ne sera pas mineur, et donc là, 1165 on va proposer des mesures d'atténuation additionnelles.

1170 Donc, souvent ce qui arrive, c'est qu'on va...quand on a des espèces en situation précaire, on va aller, on va arriver à une évaluation qui va nous amener aussi à proposer davantage de mesures d'atténuation courantes et davantage aussi au niveau de mesures d'atténuation plus particulières.

1175 Je vous ai parlé hier de la mesure de bridage pour les chauves-souris. Donc, les chauves-souris, on le sait, la plupart sont en situation précaire et donc le projet, c'est vraiment... donc, ça va être le premier projet qui va venir mettre en place cette mesure d'atténuation qu'on évalue, là, qui peut réduire environ 50 % des mortalités dans le cadre du projet.

1180 Donc, c'est des mesures significatives qu'on vient proposer dans les évaluations. Donc, souvent, c'est toute la procédure d'évaluation d'impact qui nous mène après ça à proposer des mesures d'atténuation plus particulières pour les différentes espèces qui sont plus vulnérables.

**LE COMMISSAIRE :**

1185 Oui, Madame Campeau, sur la méthode, la directive qui a été émise pour ce dossier et les directives en général, parce que la question est plus générale. Comment vous définissez ou vous arrivez à définir ce qui est utile d'examiner particulièrement, du côté de la faune et de la flore, par rapport à ce qui vous semble moins utile à évaluer? Comment vous priorisez ces composantes valorisées, par exemple, d'environnement?

**Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

1190 O.K. Anne-Sophie Campeau, ministère de l'Environnement. En fait, la biodiversité est une composante valorisée de l'environnement. Donc, toutes les espèces sont considérées. Tel qu'expliqué par l'initiateur de projet puis par le consultant, le statut de précarité des espèces fauniques, en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, donc du ministère de l'Environnement au Québec ou de la *Loi sur les espèces en péril* au Canada, finalement, il y a des mesures d'atténuation supplémentaires qui sont demandées spécialement pour ces espèces à statut pour les protéger davantage dû à leur statut.

1200 Mais il faut réaliser puis tenir en compte aussi que les mesures d'atténuation proposées pour ces espèces-là sont souvent aussi, bien, profitent en fait aux autres espèces. Donc, c'est ça.

En fait, c'est ce qui est demandé dans la directive, là, de considérer les impacts sur la biodiversité puis on ajuste, en fait, avec des mesures d'atténuation. On demande des mesures d'atténuation additionnelles pour les espèces à statut.

1205 **LE COMMISSAIRE :**

Et est-ce qu'il arrive que vous demandiez d'étudier des insectes, par exemple? Ou comment vous vous concentrez sur un certain nombre?

1210 **Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

Bien, en fait, pour les insectes, je ne veux pas dire n'importe quoi, je pourrais confirmer par la suite, mais je crois qu'on a comme trois espèces d'insectes à statut, donc ils sont moins présents, par exemple, que les poissons, les oiseaux dans le cadre des projets éoliens, là.

1215 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, c'est essentiellement les espèces à statut qui déterminent la priorité sur laquelle vous devez intervenir pour l'application des lois et des règlements.

1220 **Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

Oui, exactement, mais tout en gardant quand même les impacts sur la biodiversité en général, aussi.

1225 **LE COMMISSAIRE :**

Je comprends. Je comprends. Et ça, c'est déterminé pour... dans une directive éolienne?

1230 **Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

Oui.

1235 **LE COMMISSAIRE :**

Une directive spécifique sur la production et l'installation de parcs éoliens.

1240 **Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

Il faudrait que je confirme, mais oui, en fait, on a... oui, je pense que c'est une directive, en fait, pour pas mal toutes les évaluations environnementales stratégiques, de tenir en compte la composante valorisée de la biodiversité, finalement.

1245 Donc, pas nécessairement uniquement aux parcs éoliens, mais il y a des petites spécifications dans la directive pour les parcs éoliens, mais cette composante-là est dans tous les projets de grande envergure qui passent aux évaluations environnementales.

1250 **LE COMMISSAIRE :**

Parfait. Et dans ce dossier particulier, l'étude biologique ou écologique répondait aux demandes formulées?

1255 **Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

Oui, exactement, elle a été jugée recevable.

1260 **LE COMMISSAIRE :**

Il n'y avait pas de directive particulière, là. La qualité des échantillonnages suivait les méthodes qui étaient recommandées, les...

1265 **Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

... le nombre d'échantillons, les moments de réalisation, tout ça était conforme.

1270

**Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

Oui. C'est sûr qu'il y a eu des échanges de questions, tel qu'on peut le faire selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*, mais ensuite, après la période de questions, l'étude d'impact a été jugée recevable.

1275

**LE COMMISSAIRE :**

Parfait, merci.

1280

**Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

Merci.

1285

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**LE COMMISSAIRE :**

1290

As-tu une deuxième question?

**LE PRÉSIDENT :**

1295

Donc, Monsieur Richard, avez-vous une dernière question? Une deuxième et dernière question?

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

1300 Oui, j'aurais une deuxième et dernière question. Juste pour compléter la première une petite  
seconde, si je comprends bien, j'ai peut-être mal interprété, mais il y a quand même eu un effort de  
recherche pour déterminer la biodiversité des insectes puis ce n'est pas nécessairement, ça ne fait  
pas nécessairement partie de l'étude, mais il y a quand même un effort qui a été fait, si j'ai compris.

1305 **LE COMMISSAIRE :**

On a compris qu'il y a très peu d'espèces d'insectes qui sont couvertes et protégées par la  
*Loi sur les espèces vulnérables et menacées du Québec*, menacées et vulnérables du Québec, et  
que ces espèces-là ne devaient pas être présentes sur ce territoire, sinon elles auraient été l'objet  
1310 de cette évaluation. N'est-ce pas, Madame Campeau?

**Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

1315 Oui. Anne-Sophie Campeau, ministère de l'Environnement. Oui, ça aurait été considéré, mais  
encore là... oui, ça aurait été considéré.

**LE COMMISSAIRE :**

1320 Parfait. Donc, votre deuxième question, s'il vous plaît, Monsieur Richard?

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

1325 Ma deuxième question, c'est bon. C'est par rapport à un autre type d'effort de recherche, puis  
on revient un peu à notre question de tantôt, là. Quand je regarde... tantôt, l'initiateur a présenté  
l'ajout d'énergie et de puissance d'ici 2025, puis je pense que c'est le plan d'Hydro-Québec, là. La  
« slide », c'est augmenter la production d'électricité, et l'énergie éolienne occupe une place  
importante, elle a passé tantôt.

1330 Il y a une partie là-dedans, 1 600 à 1 800 mégawattheures, je crois, en économie d'énergie,  
je pense qu'Hydro-Québec en a parlé tantôt. J'aimerais ça qu'Hydro-Québec dépose, en fait, l'effort  
qui a été fait, préalable, les efforts qui ont été faits pour déterminer ce bloc-là, encore une fois avec

1335 la méthodologie qui vont déposer, là, dans mon autre question, mais par rapport aux ressources, je  
vois qu'il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de ressources pécuniaires et humaines qui sont  
affectées à la production, mais par rapport à l'économie d'énergie, les mesures de réduction à la  
source entre autres, ou autres mesures d'efficacité énergétique, là, comme il a été mentionné, c'est  
1340 quoi le ratio par rapport aux efforts préalables avant d'arriver à projet à Hydro-Québec, dans ses  
plans, c'est quoi les ressources pécuniaires et, disons, pécuniaires et ressources humaines,  
mettons, en temps d'efforts, là?

1340 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

1345 **M. ALEXANDRE RICHARD:**

Est-ce que c'est proportionnel? Parce qu'il a de l'air à y avoir plus d'énergie qui est mise vers  
la production que sur l'économie de l'énergie, puis pour en revenir à ma question de tantôt, c'est  
sûr que l'efficacité économique... l'efficacité économique semble plus évidente dans la réduction à  
la source puis l'économie d'énergie.

1350 Donc, j'aimerais ça savoir c'est quoi le ratio d'efforts qui est ici de la part des instances  
établies.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, on va laisser monsieur Grégoire répondre à la question.

1360 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Bonjour, Monsieur le Président. Je vais répondre du mieux que je peux, en deux volets. S'il y  
a des compléments d'information que vous voulez, n'hésitez pas à me les poser.

1365 Donc, je vais essayer de faire une projection, ça devrait fonctionner cette fois-ci. Ça  
fonctionne.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça fonctionne.

1370 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

1375 Oui, ça fonctionne. Je suis surpris moi-même. Ici, on voit les économies d'énergie qui ont été citées par monsieur Richard. Donc, on parle de 1 600 à 1 800 mégawatts d'économies d'énergie. C'est un montant qui est impressionnant en puissance. Je donne un exemple simple : le système Hilo, H-I-L-O, qui sert à contrôler les thermostats de chauffages nous permet d'aller chercher de la puissance électrique.

1380 Il y a d'autres systèmes qui sont mis en place. Il y a des systèmes aussi auprès des industries qui permettent d'aller chercher cette puissance-là, qui est très élevée. On va le voir tantôt dans quelques minutes, j'ai une autre présentation sur : expliquer ces valeurs-là. Et, en énergie, on parle d'un... il y a 7-9 qui est affiché ici, là, mais en fait, ça va être un total de 21 térawattheures. Il y avait un plan de 13 térawattheures qui avait été dans le plan pour 2022, auquel on rajoute 7 et 9 pour aller chercher environ 21 térawattheures d'énergie.

1385 Donc, maintenant, je vais essayer d'arrêter le partage...

**LE COMMISSAIRE :**

1390 Et d'un point de vue théorique, est-ce que c'est le maximum qu'Hydro-Québec pense pouvoir aller chercher ou dans un cas idéal, on serait capable d'aller chercher plus que ça avec d'autres mesures en économie d'énergie dans cet espace de temps?

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

1395 Excusez-moi d'avoir... ce n'est pas impossible. Les moyens technologiques avancent. Je donne encore l'exemple de Hilo. D'avoir mis en place Hilo il y a six ou sept ans, ça n'aurait pas été possible. Avec l'informatique, on est capable d'aller chercher de plus en plus d'économies d'énergie.

1400

Donc, on travaille constamment, à Hydro-Québec, on a des chercheurs pour aller trouver des moyens d'économiser parce que c'est le meilleur investissement qu'on peut faire, de réduire la pointe. C'est là qu'on a la plus grande valeur. C'est très économique pour Hydro-Québec de faire ça et pour l'ensemble de la population, de ce fait.

1405

On tombe ensuite sur la présentation sur les économies d'énergie. C'est celle-là, ici. Donc, je vais juste regarder mes notes ici. Je ne suis pas un expert en économie d'énergie, donc je veux m'assurer d'avoir le message juste.

1410

Donc, le but c'est de mieux consommer. Et la cible avait été identifiée à 21 térawattheures d'énergie d'ici 2035. On voit ici que le calcul, c'est comme la consommation d'un million de maisons ou, en puissance, c'est plus que la puissance combinée de la centrale Manic-5 et du complexe de la Romaine.

1415

Donc, vraiment, c'est là que je démontre, qu'Hydro-Québec démontre l'importance de l'économie d'énergie pour Hydro-Québec, tant à la consommation d'énergie, avec l'exemple des maisons, et aussi avec la puissance des centrales, des supers centrales hydroélectriques qu'on a.

1420

Ensuite, ici, c'est assez chargé, là, mais je vais vous dire qu'est-ce qu'on dit ici. On veut aider notre clientèle à faire une meilleure consommation de l'énergie. Donc, le but c'est de consommer moins d'électricité et au bon moment. Monsieur Fitzgibbon donnait son exemple de partir le lave-vaisselle le soir, plutôt qu'en plein milieu de l'heure de pointe.

1425

Donc, les efforts que nous avons déployés, à Hydro-Québec et au niveau de la population du Québec au cours des 20 dernières années, ont permis des économies d'énergie et de déplacement d'une partie de la consommation en dehors des heures de pointe. Ça, c'est une grosse économie.

1430

Dans le plan d'approvisionnement en 2022, nous visions des économies d'énergie équivalant à 1 800 mégawatts. Aujourd'hui, nous aspirons à beaucoup plus, plus rapidement. Nous avons ainsi doublé notre cible d'économie d'énergie afin de retrancher un autre 1 600 à 1 800 mégawatts de puissance de plus, pour un total, combiné des deux, de 3 500 mégawatts. C'est plus que la puissance de Manic-5, comme je l'ai dit, et du complexe la Romaine.

Pour encourager l'ensemble de notre clientèle à consommer moins au bon moment, nous allons donc créer une équipe dédiée pour offrir à tous nos clients et clientes un accompagnement adapté pour leur permettre de faire de meilleurs choix en matière d'énergie.

1435

Exemple, nous misons déjà sur une équipe renommée, composée de membres du personnel spécialisés en ingénierie, entre autres, qui fournit les conseils personnalisés à nos grands clients d'affaires et industriels.

1440

Nous comptons offrir ce service d'accompagnement de qualité à l'ensemble de notre clientèle, des particuliers, aux hôpitaux, en passant par les dépanneurs. Pour ce faire, nous mettons en place une nouvelle équipe dédiée qui aura pour mandat d'offrir des conseils, de l'accompagnement personnalisé, afin d'aider les clients et les clientes résidentiels, commerciaux, à faire de bons choix énergétiques.

1445

Ça, c'est très technique, normalement, donc on doit avoir de l'accompagnement technique pour mieux comprendre.

1450

On veut bonifier nos incitatifs pour accélérer le déploiement d'équipements performants. Exemple, nous augmenterons les appuis financiers pour couvrir jusqu'à 50 % du coût d'achat d'équipements écoénergétiques, comme les thermopompes, les thermostats intelligents et les contrôleurs de chauffe-eau.

1455

Nous visons ainsi l'installation de 700 000 équipements énergétiques performants ou connectés chez nos clients résidentiels et commerciaux d'ici 2035, ce qui permettrait de faire passer de 3 à 25 % la proportion des résidences du Québec dotées de tels équipements.

1460

De plus, nous encourageons la réalisation de rénovations écoénergétiques, par exemple l'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments existants. À terme, nos initiatives devraient permettre d'améliorer notablement la performance énergétique de 100 000 bâtiments. Ces initiatives sont complémentaires à celles du gouvernement du Québec.

1465

Enfin, Hydro-Québec offrira davantage de soutien pour faciliter la mise en œuvre des procédés industriels et performants et de l'adaptation des systèmes d'automatisation des bâtiments pour nos clients affaires, notamment nos clients industriels.

De plus, nous soutiendrons les petites et moyennes entreprises afin qu'elles diminuent de 10 % leur consommation d'énergie grâce à nos appuis financiers et l'accompagnement offert par les partenaires affiliés, ce qui se traduira par une réduction proportionnelle de leur facture énergétique.

1470

Nous voulons élargir aussi nos offres tarifaires pour encourager les comportements souhaités. Ainsi, pour déplacer une partie de la consommation en dehors des périodes de pointe hivernales, les options tarifaires aux modalités plus flexibles permettront à nos clients et clientes résidentiels de participer à la hauteur souhaitée tout en préservant leur confort.

1475

Nous visons à quadrupler le nombre de ménages québécois mobilisés pour atteindre un million en 2035. Une famille moyenne pourrait ainsi récupérer chaque année, avoir une facture, un chèque de réduction de 150 \$ par année.

1480

De plus, les options tarifaires personnalisées et adaptées aux contraintes de certains segments du marché seront élaborées pour notre clientèle d'affaires.

1485

Par ailleurs, les conditions de service et de tarifs adaptés seront envisagées pour encourager la clientèle à réduire leur consommation et à consommer au bon moment. Ainsi, nous irons plus loin dans l'effort de sensibilisation et d'encadrement de certaines catégories de clientèle, comme les propriétaires de maisons importantes, d'immeubles locatifs mal isolés ou les entreprises de secteurs qui consomment beaucoup d'énergie.

1490

En tout temps, nous verrons à ce que la clientèle résidentielle soit protégée en appliquant les lois en vigueur.

1495

Finalement, le dernier, ici, c'est de travailler en étroite collaboration avec les acteurs du milieu énergétique du Québec. Donc, le gouvernement du Québec joue un rôle central dans la mise en place de conditions requises pour atteindre nos cibles de réduction et de déplacement de la consommation. Nous miserons donc sur la collaboration afin de faire évoluer la réglementation, les encadrements, notamment par les démarches suivantes :

La mise en place des meilleures pratiques énergétiques dans le secteur du bâtiment;

1500

L'établissement d'un cadre tarifaire plus flexible, tout en respectant des hausses tarifaires à l'inflation, jusqu'à un plafond de 3 % pour la clientèle résidentielle, comme il a été établi par le gouvernement du Québec.

1505

Donc, les entreprises œuvrant dans le marché énergétique du Québec sont avantageusement positionnées pour aider nos clients et clientes à consommer moins et au bon moment.

1510

Nous pensons notamment aux fournisseurs d'équipements, aux firmes de génie-conseil ainsi qu'aux installateurs, comme les entreprises spécialisées en électricité, en plomberie et en ventilation. Exemple, les thermostats Hilo.

1515

Ainsi, nous élaborons un programme de partenaires affiliés d'Hydro-Québec qui offrira à ces entreprises des formations et des outils de soutien à la vente. Nous souhaitons que ces partenaires deviennent des ambassadeurs et ambassadrices de nos incitatifs financiers, de nos offres tarifaires et de nos technologies facilitantes.

1520

Ainsi, la clientèle aura un accès facile et un accompagnement de qualité et de service conformes aux meilleures pratiques énergétiques, et ce, à moindre coût pour eux.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

1525

Donc, pour résumer ça, il y a une petite « slide ».

**LE COMMISSAIRE :**

1530

On vous rappelle que vous allez déposer les présentations, n'est-ce pas?

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

Oui, exactement. Avec plaisir.

1535 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça. Toutes vos présentations, vous allez les déposer et on pourra les consulter.

1540 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Oui. C'est ça. Donc, on voit ici, c'est comme un tableau sommaire pour voir qu'est-ce qu'on fait comme efforts.

1545 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, ce sont les efforts qu'Hydro-Québec compte mettre en place, continuer de mettre en place pour atteindre les objectifs de 21 térawattheures d'efficacité énergétique gagnés.

1550 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Exactement. C'est le meilleur investissement qu'on peut faire. Parfait, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1555 Merci. Merci. Je veux juste vérifier avec la table en arrière s'il n'y a plus personne au registre?  
Merci.

1560 Monsieur Richard, donc voilà les réponses qu'on nous a apportées. Je vous remercie pour votre participation et vos questions qui nous aident à clarifier les enjeux qu'on nous a confiés à examiner.

J'aurais peut-être une toute dernière question à monsieur Dagenais...

1565

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

Est-ce que vous me permettez juste... c'est merveilleux pour la présentation. Juste de répondre à la question, au pire par écrit, là, ma question originelle était : quels sont les efforts qui ont été mis au niveau pécuniaire pour la priorité 2 versus la priorité 3 du plan d'action. C'était ça, ma question. Le plan d'action, on est déjà au courant, parce que ça fait longtemps qu'il est déposé.

1570

Ma question c'est : vu que la priorité 2 est la meilleure des options – l'énergie qui coûte la moins chère que possible, c'est celle qu'on ne produit pas –, ma question originelle que j'ai posée c'est : quel est la part, le pécule qui est investi dans la priorité 2 par Hydro-Québec versus la priorité 3, qui est la production?

1575

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Richard.

1580

**M. ALEXANDRE RICHARD:**

C'est ma question.

1585

**LE PRÉSIDENT :**

La question est notée. La question est notée. Tous les compléments seront apportés sous 48 heures et vous pourrez avoir accès une fois qu'ils auront été rendus publics.

1590

Merci, Monsieur Richard, pour votre participation.

---

**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

1595 **LE PRÉSIDENT :**

Comme je disais, j'avais encore une question à monsieur Dagenais.

1600 **LE COMMISSAIRE :**

Moi aussi, j'en aurais quelques-unes.

**LE PRÉSIDENT :**

1605 Mon collègue aussi en aura quelques-unes.

Quand on regarde dans le résumé de l'étude d'impact, il est question d'une entente, d'une entente sur l'utilisation des emprises municipales. Est-ce que cette entente-là est déjà signée ou, si elle ne l'est pas encore, quand est-ce que vous comptez la signer?

1610

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

1615 Non, elle ne l'est pas encore. Là, on a des résolutions d'octroi de droits fonciers, donc les municipalités se sont engagées à fournir les droits fonciers nécessaires au projet pour des lots visés par ces résolutions-là parce que c'est là que le projet prévoit passer les câbles, mais l'entente qui vient encadrer tout ça n'est pas encore signée.

**LE PRÉSIDENT :**

1620 O.K., mais dans ses grandes lignes, est-ce que cette entente va couvrir un peu les dommages ou tout ce qui est lié aux éventuels dommages aux infrastructures?

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

1625 Oui, tout à fait. Donc, on la prépare en ce moment pour suivre les principes du cadre de référence, notamment, pour les terrains municipaux. Donc, on appliquerait les mêmes idées que

pour les terrains privés. Puis oui, pour la réparation des dommages suite à l'installation ou à l'opération, tout dommage causé par le parc serait réparé, dûment.

1630 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1635 **LE COMMISSAIRE :**

Outre cette question d'emprise, qu'est-ce qu'il reste à discuter sur la table avec les municipalités ou la MRC?

1640 **M. JÉRÔME DAGENAI :**

C'est une bonne question. Je ne pense plus qu'il reste grand-chose.

1645 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être qu'on le demanderait à la MRC?

1650 **M. FRANÇOIS LAPOINTE :**

Toutes les ententes ont été signées. Il reste celle-là qui est un des contrats plus particuliers à négocier, mais le reste, le gros, le cadre, l'ensemble du cadre de fonctionnement a été signé.

1655 **LE COMMISSAIRE :**

Puis avec les municipalités, c'est pareil, là. Tout est résolu actuellement, il n'y a plus de...

1660 **M. FRANÇOIS LAPOINTE :**

Oui, oui, tout à fait, les négociations sont terminées...

**LE COMMISSAIRE :**

... possibles litiges, là, tout est clair, les conventions sont signées.

1665 **M. FRANÇOIS LAPOINTE :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1670 Parfait. J'avais une petite question. On sait que quand vous avez choisi, Monsieur Dagenais, la localisation des éoliennes, vous avez tenu compte des milieux humides et tout ça, je voulais savoir à quel moment vous avez intégré le paysage à la localisation? Est-ce qu'il a eu une influence, le paysage, sur la localisation?

1675 **M. JÉRÔME DAGENAIS :**

1680 Ultimentement, comme vous le savez sûrement, la configuration du projet éolien puis les emplacements des éoliennes, on est quand même relativement limités, puis donc, non seulement c'est une analyse multifacteur qui considère les contraintes réglementaires, les contraintes de saine pratique, les milieux sensibles à éviter, les milieux naturels, les usages récréoforestiers aussi ou acéricoles, par exemple. Donc, il y a toute une série d'éléments de l'environnement qui sont vraiment... pour lesquels on applique, notamment les milieux humides, la séquence : éviter-minimiser-compenser. Donc, c'est vraiment dans cette veine-là que le projet se dirige.

1685 Après ça, au niveau du secteur du projet par rapport au paysage, la configuration comme telle, étant donné que les éoliennes sont toutes collées sur la frontière à une distance assez importante des points de vue, comme l'expliquait monsieur Roberge un peu plus tôt, il n'y aurait pas de différences majeures au niveau de l'appréciation de l'impact entre les différentes configurations puis les différentes positions d'éoliennes sur les massifs montagneux de cette région-là qui permettent la production d'énergie éolienne.

1690

**LE COMMISSAIRE :**

1695           Donc, en fait, il y a eu la configuration optimisée, mettons, mais il n'y a pas eu nécessairement un déplacement ou une modification d'une éolienne, une localisation en raison du paysage.

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

1700           En fait, oui. Michael pourrait donner un complément, là. Il y aussi la distance avec le point de raccordement qui est un élément important à considérer, donc les reculer davantage du point de raccordement qui est prévu à Lac-Mégantic n'aurait pas été possible parce que ça occasionne trop de pertes électriques.

1705           Dans le fond, puis je ne veux pas rentrer dans le détail d'ingénierie, je ne suis moi-même pas ingénieur, mais plus les câbles reliant les éoliennes au point de raccordement sont longs, plus il y a des la perte électrique qui est générée. Donc, c'est une distance théorique d'à peu près 25 kilomètres pour la taille des câbles qu'on utilise, qui est maximum, là.

1710           Donc, les éoliennes n'auraient pas pu être reculées davantage vers la Beauce, disons.

**LE COMMISSAIRE :**

1715           O.K. Monsieur Roberge, vous avez quelque chose à ajouter ou ça allait?

**M. MICHAEL ROBERGE :**

              Bien, je pourrais peut-être compléter aussi l'information.

1720           C'est sûr que tôt dans le processus, on fait des simulations visuelles également de chacun des points de vue, et puis on arrivait, dans notre évaluation des impacts, à des degrés de perception, niveau moyen.

1725           C'est sûr que quand a des projets où on fait – nous, dans le fond, en tant que consultant on est aussi impliqués dans les configurations, donc on fait partie des discussions, donc on va travailler

avec l'initiateur à vraiment travailler sur notre configuration optimisée qui va considérer aussi le paysage dans l'analyse.

1730 Un exemple, près d'une éolienne, dans le fond, il y a un mont dans le milieu du projet qui s'appelle le mont Round-Top, si on avait mis une éolienne sur le sommet, là on aurait eu vraiment une éolienne qui aurait dominé par rapport aux autres. Donc, c'est un exemple d'emplacement qu'on n'a pas mis... on n'a pas mis d'éolienne à cet endroit-là.

1735 Donc, c'est vraiment un travail d'équipe qui se fait. Donc, il y a le consultant avec le promoteur, essayer de trouver une configuration qui est la mieux intégrée dans le milieu.

**LE COMMISSAIRE :**

1740 Parfait. Autre question sur le paysage – je vous promets que j'achève dans les questions sur le paysage –, vous dites dans votre rapport que sur le site total de Domtar, il y a de la place pour plusieurs autres éoliennes. Il y aurait beaucoup plus de place. Est-ce que ça veut dire qu'il pourrait y avoir un autre parc éolien sur le même territoire ou c'est écarté d'office pour d'autres raisons?

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

1745 Bien, je dirais que pour le moment, c'est écarté. Évidemment, la soirée de ce soir concerne le projet de la Haute-Chaudière, il n'y a pas eu d'autres appels d'offres qui ont été lancés pour parler d'une potentielle phase 2, puis à notre connaissance, le réseau électrique régional qui permet le raccordement est saturé avec l'intégration du projet actuel.

1750

**LE COMMISSAIRE :**

Parfait.

1755 **M. JÉRÔME DAGENAI :**

Donc, il n'y aurait pas de phase 2 si tout reste égal.

1760

**LE COMMISSAIRE :**

Et si tout reste est égal, il pourrait y avoir d'autres projets éoliens dans la MRC à la lumière – je vais me retourner vers la MRC – à la lumière, Monsieur Gagné, je pense, à la lumière de l'analyse que vous avez faite, des critères de localisation de parcs éoliens, est-ce qu'il y a d'autres emplacements propices à l'établissement de parcs qui pourraient poindre dans un horizon de 10-15 ans, mettons, pour répondre à la croissance énergétique du Québec?

1765

**M. PATRICE GAGNÉ :**

À priori, les deux sites, Saint-Robert et Haute-Chaudière sont actuellement les meilleurs sites qui ont été identifiés. Est-ce qu'il y en a d'autres? On n'a pas mis de mât de mesure à d'autres emplacements actuellement. C'est sûr qu'on a des dispositions au niveau du schéma d'aménagement et des règlements de contrôle intérimaire qui viennent tout de même limiter les emplacements de la mise en place d'éoliennes.

1775

On sait que le gouvernement est arrivé, depuis le 1er décembre 2024, avec de nouvelles orientations gouvernementales sur l'énergie éolienne qui va maintenant être de plus en plus vers la mise en place de parcs éoliens dans les terres publiques. Nos terres publiques, oui, on a quand même de gros blocs intéressants de terres publiques. Cependant, on a aussi deux parcs nationaux, de grands territoires sous Zec, donc on aurait en effet peut-être d'autres potentiels, mais il n'y en a aucun qui a été étudié à proprement dit.

1780

C'est sûr que lorsqu'on va aller de l'avant, si, exemple, il y a un autre projet qui était déposé, on devrait s'arrimer avec tout ce qui touche les nouvelles orientations du gouvernement.

1785

**LE COMMISSAIRE :**

Parfait, merci. C'est complet pour moi.

1790

---

**PÉRIODE DE RECTIFICATION**

**PAUL GRÉGOIRE**

1795

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci. Je pense que cette dernière ronde de questions et réponses clôt officiellement les séances...

1800

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

Est-ce qu'il y a une période de rectification, je croyais, à la fin?

1805

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**LE COMMISSAIRE :**

1810

On est rendu là.

**LE PRÉSIDENT :**

1815

On est rendu là.

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

O.K., c'est bon.

1820

**LE PRÉSIDENT :**

On est rendu là. Donc, vous avez des rectifications à faire.

1825 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Oui, ça va être très court, n'ayez crainte.

1830 Durant les deux jours, j'ai entendu parler que le monde avait des inquiétudes pour la ligne de transport. Je voudrais préciser qu'il n'y a pas de ligne de transport entre le poste du projet et le poste électrique d'Hydro-Québec, parce que les deux postes sont adjacents. Donc, c'est important de rectifier ça.

1835 Ensuite, j'ai entendu toutes sortes d'idées comme quoi que l'électricité était pour être exportée à l'extérieur du Québec. Je tiens à préciser que le contrat d'achat d'électricité est signé entre le distributeur, Hydro-Québec dans son rôle de distributeur, et le fournisseur. Et dans ce cas-ci, on ne peut pas se permettre de fournir de l'exportation. Le distributeur est limité au Québec, les besoins de la clientèle du Québec.

1840 Et si c'est possible, j'aurais peut-être un petit constat à faire qui pourrait amener une bonne suggestion intéressante.

**LE PRÉSIDENT :**

1845 Pardon?

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

J'aurais un constat à faire qui pourrait peut-être amener une suggestion intéressante.

1850

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

1855 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Depuis 20 ans, le milieu éolien est en progression au Québec. À partir de 2003, il y a eu plusieurs parcs. Pendant ces 20 ans-là, il y a un total de 4 000 mégawatts d'éoliens qui ont été

1860

installés. Les projets sont rendus maintenant – certains projets – à 350 mégawatts dans l'appel d'offres 2021.

1865

Cette phase de croissance là nous a permis de bien comprendre certaines choses qui allaient très bien. Exemple, d'avoir le milieu local impliqué dans le projet comme partenaire, c'est un bénéfice, ça permet l'acceptabilité sociale.

1870

Un autre facteur d'acceptabilité sociale, c'est le processus du BAPE qui permet de bien informer tout le monde et de s'assurer que tout le monde est informé.

Ça a été reconnu par des experts en environnement à travers le monde qui disent que le modèle du Québec est à suivre.

1875

Pour la suggestion, c'est qu'avec le plan qu'on a monté, le 2035, on doit changer la cadence d'installations qui est en moyenne de 200 mégawatts par année à un total d'environ 1 000 à 1 500 mégawatts par année. Donc, il serait intéressant de trouver des moyens pour tous de pouvoir réaliser plus de projets plus rapidement.

Et si vous avez des suggestions à cet effet-là, n'hésitez pas à nous les transmettre.

1880

#### **LE COMMISSAIRE :**

Vous savez sûrement que le gouvernement du Québec est actuellement en consultation sur le *Projet de loi 81* modifiant les aspects de la Loi sur la qualité de l'environnement.

1885

Dans le cadre de ce projet de loi, il y a la création d'une procédure d'évaluation environnementale sectorielle et régionale, et quand on parle d'une évaluation environnementale sectorielle et régionale, ça pourrait inclure comme secteur, le secteur de l'énergie éolienne et ça mènerait à une réflexion complète sur l'expérience passée et acquise depuis longtemps dans le domaine éolien, parce qu'on est rendu à 20 quelques années, on est proche des premiers démantèlements, là, si ce n'est pas commencé.

1890

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

C'est vrai.

1895

---

**Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU**

**LE COMMISSAIRE :**

1900

Donc, une expérience sur la faune, la flore, l'acceptabilité sociale, tout ça sur les critères qu'il faut mettre en place pour accepter plus rapidement et regarder les études à venir, et ça devrait donner, si on suit les propositions soulignées et ce que le ministère – et vous pourrez confirmer, Madame Campeau – ce que le ministère anticipe, c'est que ça devrait accélérer les procédures d'évaluation des droits et tout ça, sans sacrifier l'évaluation environnementale par le BAPE, quand c'est nécessaire, par la procédure d'évaluation et d'examen des impacts en particulier que gère le ministère. N'est-ce pas, Madame Campeau?

1905

**Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

1910

Oui. Puis est-ce que je peux ajouter quelque chose? Anne-Sophie Campeau, ministère de l'Environnement.

En fait, j'aimerais ajouter que les impacts cumulatifs sont déjà considérés dans les études d'impact, là. C'est un peu une rectification parce que ça a été dit que ce n'était pas nécessairement considéré, mais je tiens à dire que c'est considéré puis il y a des efforts, en fait, qui sont faits de manière régionale pour certaines composantes valorisées de l'environnement.

1915

Comme, on a parlé de bridage tout à l'heure, c'est des études qui ont été faites sur les mortalités de chiroptères à travers le Québec. Il y a aussi la *Loi pour la protection des espèces floristiques menacées, vulnérables et susceptibles*. Donc, on vise une approche d'éviter, en fait, la construction ou n'importe quel projet où est-ce qu'il y a une espèce floristique qui est menacée.

1920

1925

Puis un autre exemple, ça pourrait être aussi l'approche d'éviter les milieux humides, hydriques, humides et naturels. On vise l'approche éviter-minimiser-compenser. On évite puis sinon, on vient compenser pour créer d'autres milieux humides.

1930

Donc, c'est déjà considéré, en fait, sur plusieurs aspects, sur plusieurs composantes au ministère de l'Environnement pour les évaluations environnementales, mais effectivement, l'évaluation stratégique et régionale va venir aider, pour les projets d'encore plus grande envergure, de venir encore mieux encadrer les impacts sur l'environnement.

**LE COMMISSAIRE :**

1935

O.K., merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1940

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres rectifications à faire? Non?

---

**MOT DE LA FIN**

1945

**LE PRÉSIDENT :**

1950

Alors donc, je pense que ceci met fin officiellement aux séances publiques de la consultation ciblée, et avec les échanges qu'on a eus ce soir, on a vu qu'il y a beaucoup d'informations complémentaires qui sont attendues pour répondre à des questions qui ont été posées, notamment du côté d'Hydro-Québec.

1955

La commission compte les recevoir dans les 48 heures, comme on a défini tantôt. Et une fois qu'on les aura reçues et qu'on les aura validées, ces informations-là seront rendues publiques.

Alors donc, tous les nouveaux documents ainsi obtenus seront déposés officiellement et rendus accessibles dans le site Web et au bureau du BAPE.

1960

Donc, si certains n'ont pas accès à la connexion Internet, ils peuvent accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir de la médiathèque Nelly-Arcan. Plusieurs documents aussi y sont offerts en format papier jusqu'à la fin du mandat, dans les trois mois qui s'en viennent.

1965

Si vous souhaitez nous transmettre un mémoire, un commentaire ou une image commentée, vous avez jusqu'au 17 février à 16 h pour le faire, en remplissant les formulaires qui sont prévus à cet effet dans le site Web du BAPE ou en nous faisant parvenir le document par la poste à l'adresse du BAPE au 140, Grande Allée Est, bureau 650, à Québec.

1970

Je tiens à souligner que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyens et citoyennes. Donc, quand on laisse assez de temps pour que les gens puissent exprimer leur point de vue, ces opinions, c'est bien pour essayer de faire évoluer le regard général de la commission sur le projet et les enjeux qui ont été soulevés.

1975

La date limite pour exercer le droit de rectification par écrit est le 21 février à 16 h. Certains l'ont déjà fait ce soir, mais c'est ouvert encore jusqu'au 21 février. Si certains d'entre vous, vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, il vous est suggéré d'en avertir Kim Maloney, la coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou à défaut de quoi, la commission pourrait décider de ne pas accepter la rectification qui va être faite.

1980

Je vous rappelle que ce droit sert à rectifier des faits et non à vous prononcer sur les opinions qui sont émises.

Pour terminer, je voudrais remercier le porte-parole de l'initiateur du projet, monsieur Dagenais, et toute son équipe, merci.

1985

**M. JÉRÔME DAGENAI :**

Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

1990 Je voudrais remercier aussi toutes les personnes-ressources, merci au nom de la commission, pour l'information que vous avez fournie au cours des séances publiques que nous avons eues et que vous allez continuer de fournir avec les questions écrites qu'on ne manquera pas de vous envoyer.

1995 Les participants en ligne, certains qui ne sont pas dans la salle, merci d'avoir posé des questions et d'avoir donné votre opinion sur ce projet.

2000 Je voudrais remercier aussi les gens à la technique, en salle et à distance aussi, remercier notre sténographe ainsi que toute l'équipe de la commission d'enquête.

Alors, une fois encore, merci de votre participation et bonne fin de soirée, bon retour dans vos familles respectives.

Merci.

2005

**FIN DE LA CONSULTATION CIBLÉE**

**AJOURNEMENT**

2010

---

2015

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

Le tout conformément à la loi.

2020

Et j'ai signé :

*Yolande Teasdale*

2025

---

Yolande Teasdale [Membre : 289085-2]

Sténographe officielle bilingue

2030